

COTISATIONS ANNUELLES - CLUB DE GOLF DRUMMONDVILLE - SAISON 2018

CATÉGORIES	CHOIX DE CLASSES			
	Classe B 1 000 \$	Classe C 2 000 \$	Classe D 3 000 \$	Classe F 4 000 \$
1 ILLIMITÉE (voir point A ci-dessous)	2 315 \$	2 285 \$	2 225 \$	2 195 \$
2 31-50 PARTIES (voir points B et D ci-dessous)	1 990 \$	1 960 \$	1 900 \$	1 870 \$
3 0-30 PARTIES (voir points C et D ci-dessous)	1 360 \$	1 330 \$	1 270 \$	1 240 \$
3.6 0-40 PARTIES COUPLE MOINS DE 40 ANS	1 655 \$	Un des 2 membres doit avoir moins de 40 ans au 1er mars 2018 Maximum de 40 parties (partageables entre conjoints) avec possibilité d'extension de 10 parties pour 415 \$. Services facultatifs : bâtons, casier et Prog. PAR		
4 ILLIMITÉE EXTÉRIEURE (voir point A ci-dessous)	1 720 \$	Habiter à plus de 60 kilomètres.		
5 ILLIMITÉE INTERMÉDIAIRE MOINS DE 40 ANS (voir point A ci-dessous)	1 395 \$	Moins de 40 ans au 1er mars 2018		
6 ILLIMITÉE INTERMÉDIAIRE MOINS DE 30 ANS (voir point A ci-dessous)	985 \$	Moins de 30 ans au 1er mars 2018		
7 ÉTUDIANTE	425 \$	18 ans et plus et 25 ans et moins au 1er mars 2018 et fréquente le cegep ou l'université à temps plein durant la session hiver 2018.		
8 JUNIOR	Voir annexe (Programme junior) 9 ans et plus au 1er mars 2018			
9 7 JOURS/14H00	1 245 \$	Départs permis après 14h00, 7 jours sur 7 (selon disponibilité du terrain). Peut participer aux tournois d'ouverture et de fermeture. Services facultatifs		

A Services facultatifs (casier et regroupement PAR)
Service obligatoire (bâtons)

C Maximum de 30 parties
Possibilité d'extension de 10 parties pour 455 \$
Service facultatifs (bâtons, casier et Programme PAR)

B Maximum de 50 parties
Possibilité d'extension de 10 parties pour 400 \$
Services facultatifs (casier et regroupement PAR)
Service obligatoire (bâtons)

D Parties débutées après 17h00 ne "comptent pas"
9 trous comptabilisés comme ½ partie
Non partageables dans le couple

REMARQUES :

- * Aucun changement de catégorie après l'ouverture du terrain.
- * Couple : 20% de réduction sur le montant total des 2 catégories #1. Pour les autres, 10% de réduction sur le montant total des 2 catégories (identiques ou non), excluant catégorie 3.6
- * La cotisation de l'année 2018 couvrira la période du 1er mars 2018 au 28 février 2019.
- * La cotisation doit être acquittée en entier au plus tard le 1er mars 2018 sauf si vous bénéficiez d'une entente de paiement prise avec un(e) responsable de l'administration.
- * Entretien des bâtons obligatoire (sauf catégories 3, 3.6 et 9), catégorie 7=75 \$, catégorie 3=150 \$, autres catégories=185 \$
- * Location de casier au vestiaire (facultatif) : 65 \$ (casier double : 120 \$ hommes seulement, nombre limité)
- * Programme PAR (sauf pour les catégories 7, 8 et 9) : 100 \$
Les parties jouées seront déduites de votre banque de joutes (catégories 2, 3 et 3.6).
- * Les catégories "Étudiante" et "Junior", informez-vous des restrictions de départs.

Taxes en sus

Pour plus de détails, informez-vous au 819-478-0494 poste 0 (administration)